

# La Harpe et l'histoire

David Auberson

Nicolas Gex



L'histoire et son étude sont omniprésentes durant la longue existence de Frédéric-César de La Harpe. De ce vaste sujet, nous avons volontairement écarté les écrits et les réflexions du Père de la patrie sur l'histoire récente, c'est-à-dire ceux consacrés à l'Helvétique et au major Davel, pour nous concentrer sur son rapport à l'histoire comme discipline. Cet intérêt pour l'histoire, qui ne le quittera jamais, se double d'une réflexion sur son enseignement. Nous nous proposons d'aborder le rapport particulier que La Harpe a entretenu avec l'histoire et sa transmission. De cette thématique, qui pourrait à elle seule faire l'objet d'une étude, nous avons décidé d'extraire deux éléments, certes non exhaustifs, mais qui nous ont paru significatifs: La Harpe maître d'histoire des grands-ducs Alexandre et Constantin à la cour de Catherine II (1784-1795) et La Harpe éducateur de la jeunesse vaudoise à travers son manuel d'histoire destiné aux écoliers de son canton d'origine (1823-1837). Notre étude se focalisera sur ces deux expériences pédagogiques, situées par ailleurs aux deux extrémités de la foisonnante et mouvementée carrière du Rollois.

Le goût de l'histoire s'était manifesté tôt chez La Harpe, en particulier celui pour l'Antiquité. Il avait découvert cette période, encore enfant, à travers la bibliothèque d'un oncle pasteur et avait dès lors conçu «pour les hommes de cette période et pour les Républiques ce respect d'admiration qui a tant influé sur le reste de [sa] vie»<sup>1</sup>. Il fera de fréquentes références à des événements, des hommes et des lectures d'auteurs anciens (Horace, Tacite, Salluste, Plutarque et surtout Cicéron), ne cessant de les lire, très certainement dans le texte<sup>2</sup>. Outre cette attirance pour l'Antiquité, La Harpe s'était également intéressé, dès ses

1 *Mémoires de Frédéric-César Laharpe concernant sa conduite comme directeur de la République helvétique adressés par lui-même à Zschokke*, Paris-Genève 1864, p. 67; Charles MONNARD, *Notice biographique sur le général Frédéric-César de La Harpe, précepteur de l'Empereur de Russie, Alexandre I<sup>er</sup>, directeur de la République helvétique*, ci-

2 *toyen suisse du canton de Vaud*, Lausanne-Genève 1838, p. 3. La Harpe avait appris le latin et le grec au Collège de Rolle. En 1785 déjà, il regrettait d'avoir passablement oublié le grec. Charles Monnard note qu'il s'y était remis à 60 ans, afin de pouvoir lire Polybe dans le texte, MONNARD, *Notice biographique*, op. cit., p. 3, p. 12, n. 1.

années d'études à Tübingen, à l'histoire du Pays de Vaud et de la Suisse. Depuis ce moment, il manifesterait le désir de rédiger une histoire de la Suisse, visant à «faire aimer les vertus et les principes nécessaires pour le maintien de la constitution»<sup>3</sup>.

### La Harpe maître d'histoire des grands-ducs Alexandre et Constantin

Au printemps 1784, La Harpe est chargé de dispenser des leçons de français aux grands-ducs Alexandre et Constantin.<sup>4</sup> Quelques mois après, visiblement peu satisfait de sa position de simple maître de français, La Harpe s'adresse à Catherine II, via le comte Saltykov, «grand maître» des grands-ducs, afin de lui proposer un vaste plan d'enseignement couvrant, en plus de la langue française, la géographie, l'histoire et la philosophie.<sup>5</sup> Il y développe un programme influencé par la pédagogie des Lumières et tourné vers des connaissances pratiques, afin de faire de son élève, non pas un érudit, mais un «honnête homme et [un] citoyen éclairé»<sup>6</sup>. Enchantée, l'Impératrice l'élève au rang de gouverneur principal, fonction qu'il remplira durant près de onze ans.

De cet ensemble de disciplines, nous ne retiendrons que l'histoire, dont La Harpe estimait l'enseignement particulièrement important car :

Tout citoyen qui se destine à être utile à son pays, dans le maniement des affaires publiques, doit étudier l'histoire; à plus forte raison doit-elle être l'étude d'un prince, mais il faut tellement la diriger pour celui-ci qu'il n'y puise pas des principes dangereux<sup>7</sup>.

En faisant découvrir l'histoire selon ces préceptes, c'est-à-dire en y choisissant soigneusement des exemples répondant à ses objectifs, La Harpe pourra faire d'Alexandre un prince sage, formé «à l'intérêt des peuples et aux progrès de l'humanité»<sup>8</sup>, apte à bien gouverner; bref un futur Marc-Aurèle. Pour parvenir à son but, il développe sa propre méthode pédagogique, en partie exposée dans le mémoire à Catherine II et bien résumée dans une lettre de 1822<sup>9</sup>. Pour chaque leçon, La Harpe rédigeait des notes, qu'il développait oralement devant ses élèves. Son propos était soutenu par la lecture d'«ouvrages originaux, afin de faire bien connaître les faits, les hommes et les jugements portés à diverses

3 Lettre de La Harpe à Jean-Marc Favre, Tübingen, 9 décembre 1773, dans Eusèbe-Henri GAULLIEUR, «Les études de Frédéric-César Laharpe et ses débuts au barreau», in *Etrennes nationales* 1845, p. 34; Paul CÉRÉSOLE, «Une lettre inédite de Frédéric-César de La Harpe sur ses fonctions de précepteur des grands-ducs de Russie», in *Revue historique vaudoise*, 1896, 4, p. 311; Pierre MORREN, «Frédéric-César Laharpe en Russie. Vingt-deux lettres inédites», in *Revue historique vaudoise*, 1971, 79, p. 71, p. 83 et p. 86.

4 Sur cet épisode de la vie de La Harpe, [Louis SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince. Frédéric César de Laharpe et Alexandre I<sup>er</sup> de Russie*, Lausanne-Paris-Fribourg en Brisgau 1902, et récemment Marie-Pierre REY, *Alexandre I<sup>er</sup>*, Paris 2009, pp. 47-64.

5 «Premier mémoire remis le 10 juin 1784 au comte Soltykov, nommé gouverneur en chef des jeunes Grands-Ducs, pré-

senté à S. M. I. Catherine II, avec ses ratures et apostillé par elle», dans [SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince*, *op. cit.*, pp. 235-267.

6 *Ibid.*, p. 264.

7 *Ibid.*, p. 244. Il rappellera près de quarante ans après ces principes dans une lettre à son compatriote Jean-Victor de Sybourg, *cf.* note 9.

8 MONNARD, *Notice biographique*, *op. cit.*, p. 71.

9 La Harpe répondait à Jean-Victor de Sybourg, qui lui avait demandé quelques conseils pour l'enseignement de l'histoire à de jeunes princes, BCU, Fonds La Harpe, IS 1918, H 5, lettre de La Harpe à Jean-Victor de Sybourg, Lausanne, 28 juillet 1822. Cette lettre, qui met en lumière les préoccupations pédagogiques de La Harpe, est certainement contemporaine de la mise au point de son manuel d'histoire destiné aux jeunes Vaudois.

époques, sur les uns et les autres». Il accompagnait son enseignement de la dictée d'un thème historique, rédigé par lui-même sur le sujet du jour, que les grands-ducs présentaient à leur grand-mère Catherine II.<sup>10</sup>

La Harpe n'avait pas caché à l'Impératrice ses convictions politiques, ni la direction et la teneur de ses futurs cours.<sup>11</sup> Il s'y tiendra durant tout son séjour en Russie, car le précepteur était persuadé qu'il fallait «empêcher qu'on ne mette leur sentiment [*i. e. des élèves*] et leurs principes en opposition avec les lumières et les hommes de leur siècle». Conscient de la liberté qui lui était accordée et de la hardiesse de certains de ses propos – «Ces thèmes en question étant composé de verve, et portant les cachets de la conviction, me valurent souvent les éloges de Catherine II»<sup>12</sup> – La Harpe remarquera plus tard qu'il avait justement dû à la franchise et à la sincérité de l'expression de ses idées d'avoir pu rester aussi longtemps à son poste. L'Impératrice savait parfaitement que La Harpe, «qui n'est pas du tout flatteur», faisait «avalier toutes les couleuvres de l'histoire et toutes les vérités les plus nues à longs traits» à ses jeunes élèves.<sup>13</sup> Il est assez aisé de se représenter la nature des «couleuvres» que le républicain La Harpe pouvait leur faire avaler. Comme avant lui Mably<sup>14</sup> avec le jeune prince de Parme, le précepteur vaudois se trouvait au centre d'un paradoxe: contribuer à l'éducation d'un prince au milieu d'une cour absolutiste, tout en y prêchant les valeurs des Lumières (égalité entre les hommes, rôle primordial de la loi, etc.).<sup>15</sup> Comme de nombreux précepteurs et pédagogues princiers abreuvés des idéaux des Lumières, La Harpe avait l'espoir et la conviction d'influencer durablement ses élèves par la justesse, croyait-il, de ses doctrines.<sup>16</sup> Mably se trouve d'ailleurs en bonne place parmi les auteurs dont le Vaudois recommande la lecture aux grands-ducs, tout comme, en ce qui concerne l'histoire romaine sur laquelle nous nous concentrerons, Montesquieu<sup>17</sup> et Gibbon<sup>18</sup> principalement. Une étude systématique des «sources» intellectuelles et des influences de La Harpe sur sa réflexion pédagogique et sur sa conception de l'histoire reste à faire.

La Harpe avait clairement le but de se servir de l'histoire pour stimuler la réflexion de ses jeunes élèves, car il estimait que ces derniers, guidés par leur maître, devaient

10 *Ibid.*

11 [SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince*, op. cit., en particulier pp. 257-258.

12 BCU, Fonds La Harpe, IS 1918, H 5, lettre de La Harpe à Jean-Victor de Sybourg, Lausanne, 28 juillet 1822. L. Schneider doute d'ailleurs que ces thèmes aient été dictés tels quels, ce qui nous paraît au contraire plausible, [SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince*, op. cit., pp. 25-26.

13 Lettre de Catherine II à Friedrich Melchior Grimm, 1<sup>er</sup> décembre 1787, dans *Sbornik Imperatorskogo Russkogo istoriceskogo Obsetva*, 1878, 23, p. 432.

14 [SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince*, op. cit., p. 246; Jean-Charles BIAUDET, Françoise NICOD (éd.), *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I<sup>er</sup> suivie de la correspondance de F.-C. de La Harpe avec les membres de la famille impériale de Russie*, Neuchâtel 1978, t. I, p. 118 et p. 128.

15 Barbara DE NEGRONI, «Mably et le prince de Parme: du bon usage de l'histoire en pédagogie», dans *Corpus*, 1989, 10, p. 111.

16 Le bilan de l'éducation de Mably sur le futur Ferdinand I<sup>er</sup> de Parme est plus que nuancé, malgré la reconnaissance de l'élève pour son précepteur. Il en va de même pour La Harpe et Alexandre I<sup>er</sup>. B. DE NEGRONI, «Mably et le prince de Parme», art. cit., pp. 129-130.

17 A Tübingen, La Harpe avait lu avec beaucoup d'intérêt les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, ce qui ne l'empêchait pas de ne pas partager certaines opinions de Montesquieu. Cet ouvrage constitue d'ailleurs la porte d'entrée de La Harpe dans l'œuvre de Montesquieu, la lecture de *De l'esprit des lois* venant dans un second temps. Lettres de La Harpe à Jean-Marc Favre, Tübingen, 9 et 31 décembre 1773, dans GAULLIEUR, «Les études de Frédéric-César Laharpe», art. cit., p. 36 et p. 40.

18 La Harpe considérait l'*Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain* comme l'«ouvrage qu'on met au premier rang des meilleurs de ce siècle» et qu'il «[voudrait] avoir écrit». [SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince*, op. cit., p. 248; CÉRÉSOLE, «Une lettre inédite de Frédéric-César de La Harpe», art. cit., p. 310.

arriver à « pouvoir en déduire, des maximes d'une utilité pratique »<sup>19</sup>. Du vaste programme esquissé dans le mémoire à Catherine II, seuls les thèmes d'histoire romaine, de la fondation de Rome au règne de Valentinien III, dictés entre 1785 et 1786, ont été conservés.<sup>20</sup> Ils fourmillent d'exemples et d'*excursus* destinés à montrer les vertus de la loi, de l'égalité, les qualités des grands hommes de l'Antiquité ou encore les vices des tyrans. Il convient toutefois de se garder de réduire ces thèmes à une simple juxtaposition d'*exempla* édifiants. La Harpe a en effet rédigé une véritable histoire romaine à l'intention de ses élèves, bien qu'il s'en défendît par la suite.<sup>21</sup> Le choix d'une approche chronologique souligne la dimension pédagogique du précepteur. Cette démarche est essentielle pour La Harpe, car elle permet de lier les faits entre eux afin que le maître puisse orienter ses élèves dans la succession des événements et attirer leur attention sur ceux qui ont eu d'importantes conséquences et sur leurs acteurs.<sup>22</sup> Il s'applique donc à expliquer les événements passés, leurs causes et leurs influences, à travers les actions des principaux protagonistes et l'analyse des institutions – méthode qui trahit l'influence de Montesquieu<sup>23</sup>. Bien que faisant œuvre de vulgarisateur, servi par une narration très agréable, La Harpe ne néglige pas pour autant les détails et se montre attaché à l'exactitude de son propos, se référant fréquemment aux historiens anciens et proposant des synthèses d'auteurs modernes<sup>24</sup>. S'il couvre l'histoire romaine dans sa totalité, le précepteur se focalise sur les dernières décennies de la République et sur l'Empire. Malgré ce déséquilibre, dû en partie à l'état lacunaire des connaissances sur la période, il décrit minutieusement les institutions de la République, pour lesquelles il ne tarit pas d'éloges.

Deux exemples permettent de bien saisir la teneur et l'orientation des cours de La Harpe: l'assassinat de César et le récit du règne d'Auguste. Le précepteur dresse un portrait sévère de ces deux grands hommes, qui résonne de manière particulière lorsqu'on se rappelle la nature impériale de ses jeunes élèves:

César qui doué des talents les plus vastes dont jamais homme n'ait été doué n'en fit usage que pour bouleverser son pays, et ne fut clément que par intérêt, et à ce lâche et

19 BCU, Fonds La Harpe, IS 1918, H 5, lettre de La Harpe à Jean-Victor de Sybourg, Lausanne, 28 juillet 1822.

20 En 1822, dans sa lettre à de Sybourg, La Harpe regrettait que seuls les thèmes d'histoire romaine eussent été conservés. Deux volumes manuscrits intitulés *Extraits de thèmes destinés à servir de base aux leçons d'histoire données aux Grands-Ducs de Russie en 1785 et 1786, relatifs à l'histoire romaine*, font partie de l'ensemble de manuscrits que La Harpe avait légué à la Bibliothèque cantonale, BCU, A 913, *Notes sur différentes sciences destinées à servir de base aux leçons données aux grands ducs de Russie*, 12 volumes. Le cours d'histoire romaine a été partiellement publié dans [SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince*, op. cit., pp. 54-146.

21 Note de La Harpe sur une lettre d'Alexandre I<sup>er</sup> à La Harpe, Fribourg-en-Brisgau, 3 janvier 1814/22 décembre 1813, in BIAUDET, NICOD (éd.), *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I<sup>er</sup>*, op. cit., t. II, p. 507.

22 BCU, Fonds La Harpe, IS 1918, H 5, lettre de La Harpe à Jean-Victor de Sybourg, Lausanne, 28 juillet 1822.

23 Montesquieu est d'ailleurs le seul auteur moderne, à notre connaissance, qu'il cite nommément. Il reproduit une phrase des *Considérations*: «Sylla homme emporté mène violemment les Romains à la liberté, Auguste rusé tyran les conduit doucement à la servitude», MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, (1734), texte établi et présenté par Françoise WEIL et Cecil COURTNEY, introductions et commentaires de Patrick ANDRIVET et Catherine VOLPILHAC-AUGER, dans *Œuvres complètes de Montesquieu*, II, Oxford-Naples 2000, p. 188; *Thèmes dictés à LL. AA. II.*, op. cit., t. II, p. 55.

24 Parmi les brouillons de ces cours conservés, trois d'entre eux sont des notes de lecture des chapitres X et XI de l'*Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain* de Gibbon, BCU, A 913, *Débris et brouillons des notes historiques de F.-C. de La Harpe destinées pour les Grands-Ducs*.

hypocrite Octave qui souillé du sang de son tuteur, de son protecteur et de plusieurs 100 000 citoyens ne cessa d'être barbare qu'à l'exemple de ces hommes qui font grâce de la vie aux voyageurs après les avoir dépouillés.<sup>25</sup>

Ces brefs portraits, que La Harpe nuancera par la suite, le placent d'emblée dans la droite ligne de Montesquieu.

L'assassinat de César donne au précepteur l'occasion d'orienter son propos sur le terrain de la philosophie politique. Bien que ce dernier fût un grand homme doué d'une foule de talents, il avait commis un crime irréparable, celui d'avoir émis «le désir et l'espérance de jouir d'un pouvoir absolu et usurpé». En piétinant la Constitution romaine, il s'était mis lui-même hors la loi et était ainsi devenu un tyran, ce qui n'appelait qu'une sanction: la mort. Le meurtre perpétré par Brutus et Cassius, dont il fait un éloge appuyé, était donc justifié et légitime. La Harpe souligne son propos par une allusion à Cromwell, dont il loue également l'action.<sup>26</sup> Le précepteur illustre ainsi un principe cher au disciple du droit naturel et au lecteur qu'il est de Locke, Puffendorf, Burlamaqui et Barbeyrac<sup>27</sup>: la théorie du tyrannicide. Montesquieu, dans les *Considérations*, proposait une même interprétation de l'assassinat de César et le justifiait pareillement.<sup>28</sup>

Le traitement de la figure d'Octave/Auguste permet d'identifier une des sources, peut-être plus philosophique qu'historique, de La Harpe. De manière générale, les historiens du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient admiratifs tant de la personne d'Auguste – l'homme qui avait rétabli l'ordre à Rome et faisait profiter l'Empire des bienfaits de la paix et de la prospérité – que de son règne, même s'ils émettaient quelques critiques à son encontre.<sup>29</sup> Montesquieu s'est inscrit en rupture avec la vision de ses prédécesseurs. En effet, il n'opérait pas de distinction entre Octave et Auguste, qualifié de «rusé tyran». Il lui faisait porter la responsabilité d'avoir mis un terme à la République, ce qui était certes inévitable, et d'avoir établi «l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable»<sup>30</sup>. De façon plus synthétique, il définissait le régime inauguré par ce dernier comme une dictature militaire.<sup>31</sup>

Le jugement de La Harpe sur l'action d'Auguste<sup>32</sup> n'est pas très différent de celui de Montesquieu, si ce n'est qu'il propose un véritable tableau du règne du vainqueur d'Actium. Durant de longues pages bien informées, il décrit en détail les réformes opérées

25 *Thèmes dictés à LL. AA. II., op. cit.*, I, p.105.

26 L'évocation de Caligula est également prétexte à une pareille allusion, *Thèmes dictés à LL. AA. II., op. cit.*, pp.121-123, repris dans [SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince, op. cit.*, pp.124-125.

27 GAULLIEUR, «Les études de Frédéric-César Laharpe», *art. cit.*, p.8, p.13 [SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince, op. cit.*, pp.255-257; BIAUDET, NICOD (éd.), *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I<sup>er</sup>, op. cit.*, t. I, pp.134-137.

28 MONTESQUIEU, *Considérations, op. cit.*, p.175.

29 Sur la figure d'Auguste au XVIII<sup>e</sup> siècle en France, CHANTAL GRELL, *Le Dix-huitième siècle et l'antiquité en France. 1680-1789*, Oxford 1995, pp.1071-1087.

30 MONTESQUIEU, *Considérations, op. cit.*, p.186; Patrick ANDRIVET, «L'Auguste de Saint-Evremond et l'Octave de Mon-

tesquieu», dans Alberto POSTIGLIOLA (éd.), *Storia e ragione. Le Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence di Montesquieu nel 250° della pubblicazione*, Naples 1987, pp.139-158; Catherine VOLPILHAC-AUGER, «L'image d'Auguste dans les *Considérations*», in POSTIGLIOLA (éd.), *Storia e ragione, op. cit.*, pp.159-168.

31 MONTESQUIEU, *Considérations, op. cit.*, p.187. La Harpe dénonce également cette dérive du principat d'Auguste, *Thèmes dictés à LL. AA. II., op. cit.*, t. II, p.104, repris dans [SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince, op. cit.*, p.121.

32 Selon Montesquieu, Auguste est «le nom que la flatterie donna à Octave» et pour La Harpe «la flatterie donna le nom d'Auguste» à Octave, MONTESQUIEU, *Considérations, op. cit.*, p.186; *Thèmes dictés à LL. AA. II., op. cit.*, t. II, p.12, repris dans [SCHNEIDER], *Le gouverneur d'un prince, op. cit.*, p.105.

par Auguste et les institutions qui en ont découlé. Il insiste sur la rupture que ces mesures introduisaient par rapport au modèle républicain, même si Auguste prenait garde «de conserver les formes usitées dans la République et d'éviter ce qui pouvait découvrir au grand nombre qu'elle n'était plus»<sup>33</sup>. Ces changements n'avaient qu'un but pour La Harpe: concentrer les pouvoirs sur la personne d'Auguste et renforcer ainsi son «usurpation». Le pédagogue se mue en quelque sorte en moraliste, montrant par ce biais à ses jeunes élèves la manière dont se construit une monarchie absolue, sorte d'«anti-miroir aux Princes». Les réformes judiciaires retiennent son attention et sont prétextes à une longue réflexion sur la justice. Il l'ouvre par une explication des buts que doit remplir la loi, la poursuit par l'éloge des procédures criminelles anglaise et américaine et la conclut par une petite note sur l'affaire Calas, qualifiée d'«assassinat juridique»<sup>34</sup>. Bien que le portrait d'Auguste soit quasiment uniquement à charge, montrant de quelle manière il avait «foulé aux pieds tout ce qui lui faisait obstacle», La Harpe est forcé de reconnaître qu'il

fit plusieurs arrangements utiles et l'on ne peut disconvenir qu'il n'ait lié plus fortement l'édifice de la grandeur romaine. La paix et l'abondance régnèrent dans les provinces intérieures et furent suivies des sciences et des arts. Les monuments les plus imposants de la magnificence romaine datent de son règne, ainsi que les ouvrages de Cicéron, Tite-Live, Virgile et Horace.<sup>35</sup>

Ces deux exemples particulièrement parlants ne sont pas les seuls et il conviendrait d'examiner l'ensemble des thèmes d'histoire romaine. Ils nous font approcher le travail du précepteur d'Alexandre et Constantin sous un double aspect caractéristique de La Harpe. En tant qu'historien, il s'est efforcé d'enseigner l'histoire romaine, après avoir beaucoup lu et annoté, tant des auteurs anciens que des historiens modernes, dont il donne une synthèse très complète. En tant que pédagogue, il a mis au point une méthode intéressante, dont le but était certes d'enseigner l'histoire, c'est-à-dire l'enchaînement des événements, mais également de mettre en lumière tel ou tel personnage, tel ou tel fait susceptible d'attirer l'attention de ses élèves sur une vertu à cultiver ou un vice à bannir, sachant qu'ils deviendraient tôt ou tard des hommes d'Etat. Il est d'ailleurs assez difficile d'évaluer les effets de cette éducation sur Alexandre, en particulier dans sa pratique du pouvoir.<sup>36</sup> Plus que pédagogue, La Harpe a fait œuvre de moraliste, à la manière de Plutarque. Par ce biais, l'homme des Lumières qu'il est exprime ses idées de manière très ouverte, tout en enseignant cette discipline de manière rigoureuse. Il n'hésite pas à se servir de l'histoire romaine pour exposer son point de vue, avec pour but de faire de ses élèves de futurs souverains éclairés. D'une certaine manière, le rapprochement est peut-être audacieux, La Harpe tente de résoudre, à sa façon, le conflit historiographique des Lumières entre érudition et philosophie, un peu comme Montesquieu, en opérant une synthèse entre les méthodes de l'érudition et la philosophie, comme l'avait remarqué Gibbon dans son *Essai sur l'étude de la littérature*<sup>37</sup>.

33 *Thèmes dictés à LL. AA. II., op. cit., t. II, p. 61.*

34 *Id., pp. 88-94, repris dans [SCHNEIDER], Le gouverneur d'un prince, op. cit., pp. 114-118.*

35 *Thèmes dictés à LL. AA. II., op. cit., t. II, p. 104.*

36 *REX, Alexandre I<sup>er</sup>, op. cit., pp. 62-64.*

## La Harpe éducateur de la jeunesse vaudoise

Loin de se circonscrire aux leçons des Anciens, l'histoire nationale – récente ou passée – occupe une large place dans les travaux de La Harpe. Ainsi, nous retrouvons dans le fonds La Harpe conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne de nombreux manuscrits et documents historiques, souvent reproduits par la main de La Harpe, et des ouvrages ayant trait à l'histoire suisse et vaudoise<sup>37</sup>. Si le travail historique le plus emblématique et polémique de La Harpe reste son *Essai sur la Constitution du Pays de Vaud* (1796)<sup>38</sup>, sa production d'ouvrages et d'essais historiques ne s'arrête de loin pas à ce manifeste en faveur de l'indépendance du Pays de Vaud. Parmi les grandes figures de l'histoire vaudoise, il convient de relever l'importance accordée par La Harpe à celle du major Davel. Il se battra avec une rare énergie pour réhabiliter ce « martyr de la liberté vaudoise » dès 1798, après y avoir été relativement indifférent.<sup>40</sup>

Après son retour à Lausanne, l'ancien précepteur des grands-ducs montrera plus d'une fois son intérêt pour l'instruction publique dans le Canton de Vaud et tout particulièrement pour l'histoire et l'instruction civique des futurs citoyens, ces deux domaines d'enseignement se confondant bien souvent à l'époque. Il sera ainsi l'auteur de deux manuels d'enseignement de l'histoire suisse à destination des écoliers vaudois, ouvrages dont les fortunes seront diverses.

Parmi les productions pédagogiques les plus étonnantes de La Harpe, on relève ses *Souvenirs de l'histoire de la Suisse, présentés sous la forme de dialogues*<sup>41</sup>, publiés pour la première fois en 1823 à Lausanne de manière anonyme. Ils connaîtront une seconde édition augmentée de huit nouveaux chapitres en 1837<sup>42</sup>. Ce travail destiné aux écoliers vaudois, présenté sous forme de dialogues entre le maître et l'élève, vise, à la manière des ouvrages de catéchisme, à présenter l'histoire de la Confédération helvétique du Serment du Grütli jusqu'à la formation de la Suisse des treize cantons (1513).

Si l'ouvrage répond en partie à un manque de livres d'histoire destinés spécifiquement à l'apprentissage de l'histoire nationale dans les écoles vaudoises<sup>43</sup>, sa portée pédagogique

37 Sur cette question, Vanessa DE SENARCLENS, *Montesquieu historien de Rome. Un tournant pour la réflexion sur le statut de l'histoire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève 2003, pp.187-226.

38 BCU, Fonds La Harpe, IS 1918, D, Ecrits historiques philosophiques et pédagogiques.

39 Frédéric-César DE LA HARPE, *Essai sur la Constitution du Pays de Vaud*, Paris 1796, 2 vol. Sur cet ouvrage, Denis TAPPY, « Les Etats de Vaud: De l'assemblée savoyarde au mythe révolutionnaire », dans *La Maison de Savoie et le Pays de Vaud*, Lausanne 1989, pp.245-296 (BHV 97); Denis TAPPY, « Les révolutionnaires vaudois et le Moyen Age », dans *A cheval entre histoire et droit. Hommage à Jean-François Poudret*, Lausanne 1999, pp.415-430 (BHV 115); Raphaël ROSA et Matthias BOLENS, *Peuple et identité. Représentations vaudoises après la Révolution (1798-1814)*, Lausanne 2007, pp.189-198 (BHV 129).

40 Les rapports de La Harpe et des révolutionnaires vaudois à Davel ont été l'objet de plusieurs études, Marius PERRIN, « Davel et la Révolution vaudoise », dans *Le Major Davel*

1670-1723. *Etude historique écrite à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Davel*, Lausanne 1923, pp.226-239; Jean-Pierre CHUARD, « Davel, naissance et culte du héros », dans *Histoire et légende. Six exemples en Suisse romande: Bailod, Bonivard, Davel, Chenaux, Péquignat et Farinet*, Lausanne 1987, pp.23-37; Gilbert COUTAZ, « Etude historiographique et archivistique des documents de l'affaire Davel », in *Revue historique vaudoise*, 1989, 97, pp.21-56.

41 [Frédéric-César DE LA HARPE], *Souvenirs de l'histoire de la Suisse, présentés sous la forme de dialogues, et dédiés aux jeune Vaudois qui fréquentent les écoles cantonales par un citoyen du Canton de Vaud*, Lausanne 1823, 45 p.

42 [Frédéric-César DE LA HARPE], *Souvenirs de l'histoire de la Suisse, présentés sous la forme de dialogues, et dédiés aux jeune Vaudois qui fréquentent les écoles cantonales par un citoyen du Canton de Vaud*, Lausanne 1837, 59 p.

43 Au sujet des manuels d'histoire dans le canton de Vaud au XIX<sup>e</sup> siècle, Patrick DE LEONARDIS, François VALLOTTON, « Législation, politique et édition au XIX<sup>e</sup> siècle: le cas des

ne se limite pas seulement à narrer les épisodes et glorieuses légendes des premiers siècles de l'alliance confédérale. Cet ouvrage se veut surtout un manuel d'éducation civique et morale à l'attention du futur citoyen, qui trouvera dans les exemples des sacrifices et du courage des premiers Confédérés une saine émulation morale et civique. Ainsi, en préface à son ouvrage, La Harpe rappelle la vocation première de son travail:

L'éditeur a pensé que les jeunes Vaudois étant destinés à devenir des *hommes libres*, il n'étoit pas moins important de les entretenir, de bonne heure, des grands événements dont la Suisse fut le théâtre, que de leur parler des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Hébreux. On paroît jusqu'ici s'en être peu occupé. Jamais cependant les jeunes Suisses n'eurent plus besoin qu'on leur rapelât, ce que furent leurs ayeux, et qu'ils opérèrent au milieu des plus grands dangers, par leur union, leur persévérance et leur courage.<sup>44</sup>

Ce sont en effet les relations tendues entre la Suisse et la France au début des années 1820 qui invitent La Harpe à rédiger ce texte.<sup>45</sup> Comme le remarquent Patrick de Leonardis et François Vallotton, l'ouvrage de La Harpe porte en germe le prototype des manuels scolaires tels que nous les connaissons encore de nos jours – un livre de petit format et maniable, imprimé en gros caractères et d'une mise en page aérée, avec un contenu adapté aux jeunes lecteurs.<sup>46</sup> Il semble néanmoins que la première édition de cet ouvrage n'ait pas connu la diffusion espérée par son auteur. La question de l'emploi réel de ce livre dans les classes vaudoises reste elle aussi assez problématique, à une époque où l'enseignement public et les disciplines enseignables n'étaient pas encore codifiés<sup>47</sup>.

La révolution libérale de 1830 et l'établissement d'une loi sur l'instruction publique en 1834, dont l'une des premières mesures sera la création de l'Ecole normale, destinée à former les futurs régents, ainsi que la présence nouvelle de l'enseignement de l'histoire à part entière dans les programmes scolaires, donneront au manuel de La Harpe une seconde jeunesse. En effet, en 1837, paraît une seconde édition de cet ouvrage et l'auteur ne manque pas de signaler la «réforme salutaire des Ecoles»<sup>48</sup> dans sa préface. Comme dans l'édition précédente, La Harpe souligne les visées tant pédagogiques que civiques de son ouvrage, et dans le climat tendu entre la Suisse et la France de la Monarchie de juillet, il s'agit de rappeler à ses jeunes lecteurs que

jamais les jeunes Suisses n'eurent plus besoin qu'aujourd'hui, qu'on leur rappelle comment leurs aïeux triomphèrent des plus grands dangers par l'union, la persévérance et une énergie soumise à la sagesse.

44 manuels d'histoire dans le canton de Vaud», in *Revue historique vaudoise*, 1997, 105, pp.19-56.  
[LA HARPE], *Souvenirs de l'histoire de la Suisse* (1823), *op. cit.*, «Avis au lecteur», pp.I-II.

45 En exergue à son introduction, La Harpe place deux «Avertissements» citant des déclarations hostiles à la Suisse tenues à la Chambre des députés par le général Sébastiani et le vicomte de Bonald en 1820. La Harpe est aussi l'auteur probable d'une brochure sur les *Observations d'un Suisse*

sur les réflexions dirigées en 1820 et 1821, contre l'indépendance de la Suisse, Lausanne 1821, 12 p.

46 DE LEONARDIS, VALLOTTON, «Législation, politique et édition au XIX<sup>e</sup> siècle», *art. cit.*, pp.28-29.

47 *Ibid.*, p.29.

48 [LA HARPE], *Souvenirs de l'histoire de la Suisse* (1837), *op. cit.*, «Avis au lecteur», p.I.



## SOUVENIRS

DE

### L'HISTOIRE DE LA SUISSE,

PRÉSENTÉS SOUS LA FORME DE DIALOGUES.

#### DIALOGUE PREMIER,

*Entre le Maître et l'Écolier.*

DEMANDE. *QUEL est votre pays natal ?*

RÉPONSE. Le Canton de Vaud.

D. *Qu'appelles-vous le Canton de Vaud ?*

R. Le pays situé entre la France, la Savoie et les cinq Cantons Suisses de Genève, Neuchâtel, Fribourg, Berne et Vallais.

D. *Combien la Suisse renferme-t-elle de Cantons ?*

R. Vingt-deux; savoir: Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Appenzell, St. Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Vallais, Neuchâtel et Genève.

D. *Depuis quel temps cela existe-t-il ?*

R. Depuis le 7 Août 1815.

D. *Qu'est-ce qui avoit lieu auparavant ?*

R. Avant l'année 1798, la Suisse renfermoit treize Cantons et de petits États appelés ses *Alliés*. En 1798, elle renfermoit dix-huit Cantons.

( 6 )

En 1803, elle en renferma dix-neuf.

D. *Comment nomme-t-on l'année 1798 ?*

R. L'année de la seconde Révolution.

D. *Que signifie cette expression ?*

R. Elle signifie, que ce qui avoit subsisté jusqu'à cette année, en vertu d'une première Révolution, fut changé et remplacé par un ordre de choses différent.

D. *Qu'étoit la Suisse avant la seconde Révolution ?*

R. Une Agrégation de petits pays ou Cantons, appelée *Confédération Helvétique*.

D. *Cette Confédération étoit-elle ancienne ?*

R. Elle datoit de l'année 1308, ère mémorable de la Révolution primitive ou première.

D. *Comment cette première Révolution de l'année 1308 avoit-elle commencé ?*

R. Par la réunion des Cantons de Schwitz, Uri et Unterwalden, qu'on nomme *Cantons primitifs* (Ur-Kantone), et par celle des Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Zoug et Glaris.

D. *Quel nom distinctif portoit cette réunion ?*

R. La Confédération des huit anciens Cantons. Elle fut complétée en 1353 par l'accession de Berne, et ce fut par l'entremise de Berne, que le Pays-de-Vaud entra, en 1536, dans l'association Helvétique.

D. *Combien de temps dura cet état de choses ?*

R. Depuis 1353 à 1481.

D. *Qu'arriva-t-il ensuite ?*

R. Cinq nouveaux Cantons furent agrégés.

Fig. 18 Pages 5 et 6 des *Souvenirs de l'histoire de la Suisse* (édition 1837). BCU, Lausanne.

En homme de son temps, La Harpe voit dans l'enseignement de l'histoire et plus généralement dans l'instruction publique non pas un moyen d'émulation intellectuelle ou d'émancipation sociale pour le peuple, mais un moyen de l'initier, de lui donner l'occasion de le rendre plus digne et conscient de ses libertés, de ses droits et de ses devoirs, ceci particulièrement à l'adresse de la jeunesse (masculine) qui sera peut-être appelée un jour à défendre son pays les armes à la main.<sup>49</sup>

Bien décidé à dispenser son ouvrage au plus grand nombre, le Père de la patrie fait imprimer 600 exemplaires de son manuel – chiffre conséquent pour l'époque<sup>50</sup> – et en fait présent au Conseil de l'instruction publique. Ledit Conseil accepte avec une «véritable reconnaissance» l'offre de La Harpe<sup>51</sup> et ne tarde pas à répartir les volumes entre les huit collèges cantonaux et l'École normale à raison de 50 exemplaires par établissement. On peut néanmoins s'étonner que l'Etat en destine une centaine à «Messieurs» les étudiants de l'Académie.<sup>52</sup>

49 Toujours soucieux de l'instruction civique de la jeunesse vaudoise, La Harpe légua dans son testament la somme de dix louis à l'auteur du meilleur livre d'éducation civique où «les écoliers vaudois pourront acquérir des idées justes des devoirs d'un citoyen vaudois, sous le nouvel ordre des choses», in *Journal de la Société d'utilité publique*, 1838, 6, pp.189-190.

50 Le Canton de Vaud compte 640 écoles primaires en 1838.

51 BCU, Fonds La Harpe, IS 1918, J 109, lettre du Conseil de l'instruction publique à La Harpe, Lausanne, 10 mars

1837. Remarquons que La Harpe, préoccupé par l'instruction publique dans son Canton, offrira aussi aux écoles vaudoises quatorze exemplaires de l'*Histoire de la nation suisse* d'Heinrich Zschokke en 1823 et quelques années plus tard 90 manuels de vulgarisation de *Maître Pierre, ou le savant du village*. ACV, K XIII, 233 («ouvrages offerts à l'Etat 1803-1855»), lettres de La Harpe au Conseil académique, Lausanne, 2 août 1823 et 12 février 1829.

Le *Journal de la Société d'utilité publique* du Canton de Vaud ne tarde pas à saluer la nouvelle parution des *Souvenirs de l'histoire de la Suisse* et le geste généreux de son auteur au profit des écoles vaudoises, tout en avertissant que cet ouvrage est autant destiné à l'enseignant qu'à l'élève, car c'est «au maître que l'auteur s'adresse: c'est à son habilité, à son zèle, à son patriotisme qu'il confie le développement des grandes scènes qu'il retrace, et celui des sentimens qu'elles doivent faire naître chez le jeune vaudois»<sup>53</sup>.

Il ne nous appartient pas ici de présenter d'une façon exhaustive le manuel d'histoire de La Harpe. Pour ce dernier, l'histoire de la Suisse se singularise et se résume dans ses deux grandes «révolutions», celle de 1308, date à laquelle la tradition de l'époque fixait le Serment des conjurés du Grütli<sup>54</sup>, et 1798, «année de la seconde Révolution»<sup>55</sup>.

En ce siècle de formation des Etats-nations et des identités nationales, le Père de la patrie vaudoise s'approprie la geste des anciens Confédérés, pour leur donner le statut d'ancêtres communs à tous les citoyens vaudois et suisses.<sup>56</sup> Si La Harpe n'est de loin pas le seul à chercher d'héroïques aïeux à l'ensemble des Suisses, l'homme des Lumières se réapproprie l'acte fondateur de la Confédération pour le transformer en un événement révolutionnaire faisant des conjurés du Grütli des rebelles en proie aux tourments de la société féodale et des précurseurs de la lutte contre l'oppression et l'arbitraire du pouvoir monarchique. Ainsi, la noblesse est décrite comme des «opresseurs» qui

ne savoient généralement ni lire, ni écrire; ce qui les forçoit, dans toutes leurs transactions, de recourir au Clergé, dont l'ignorance étoit moins crasse que la leur. Occupés exclusivement d'exercices militaires, ils méprisoient les Vilains qu'ils avoient désarmés, et les forçoient de travailler pour eux. Si ces Vilains osoient murmurer, ils étoient enlevés et transportés dans les souterrains des châteaux forts, et souvent mis à la torture. Cette période de barbarie et d'oppression est appelée le *Siècle de la Chevalerie*; jamais les peuples ne furent plus malheureux.<sup>57</sup>

Face à l'arbitraire féodal et à la tyrannie de la noblesse vont néanmoins se révolter les habitants des vallées de la Suisse centrale, que La Harpe pare de toutes les vertus républicaines et égalitaires – chose fort éloignée de nos connaissances actuelles sur les origines des alliances confédérales – et qu'il décrit comme une race de

propriétaires de terres et de troupeaux, de celle du premier homme lorsqu'il sortit des mains du Créateur. Les Suisses ne doivent jamais oublier cette noble origine; elle les dispense de tous diplomes nobiliaires.

52 ACV, K XIII, 11/3, Conseil de l'instruction publique, registre des séances, 13 mars 1837.

53 *Journal de la Société d'utilité publique*, 1837, 5, p.160.

54 Selon la tradition de l'époque, les conjurés prêtèrent serment sur la prairie du Grütli le 17 novembre 1307 et établirent un plan de révolte contre le Saint Empire dont la mise à exécution devait commencer le 1<sup>er</sup> janvier 1308. Sur le frontispice de la première édition de ses *Souvenirs de l'Histoire de la Suisse*, La Harpe ajoute en dessous du lieu d'édition et de l'année de parution de l'ouvrage (1823): «515<sup>e</sup> année de l'Indépendance et de la Liberté».

55 [LA HARPE], *Souvenirs de l'histoire de la Suisse* (1837), *op. cit.*, p.6.

56 Sur les représentations identitaires vaudoises à l'époque de La Harpe, ROSA, BOLENS, *Peuple et identité*, *op. cit.*, pp.177-186.

57 [LA HARPE], *Souvenirs de l'histoire de la Suisse* (1837), *op. cit.*, p.8.

Enfin, à l'adresse de ses jeunes lecteurs, La Harpe lance: «Gravez dans votre mémoire les noms de ces hommes à qui vous devez la liberté et le bonheur d'appartenir à une nation indépendante et heureuse.» Suivent alors des dialogues sur les temps héroïques des Confédérés, où La Harpe loue les noms mythiques ou non de Guillaume Tell, des conjurés du Grütli, de Winkelried et égraine les exploits des «braves ancêtres» sur les champs de bataille de Morgarten à Morat.

Toutefois, au fil des conquêtes, et leur indépendance reconnue par les puissances voisines à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, nos courageux et vertueux Confédérés ne tardent pas à se laisser

séduire par le désir de domination, par la gloire militaire et par la politique de l'étranger. Abjurant (...) les nobles sentimens qui avoient animé les premiers libérateurs qui avoient voulu la liberté pour tous. (...) Enfin, ces mêmes paysans et pâtres des montagnes, qui avoient revendiqué avec tant de bravoure les droits du peuple à la liberté, s'oublièrent au point d'en dépouiller les bourgeois, les cultivateurs et les pâtres de leur voisinage<sup>58</sup>.

Suit alors un réquisitoire contre le service étranger, considéré comme une «calamité nationale»<sup>59</sup>, contre les dérives du patriciat et les «fatales barrières» que ce dernier construisit face à la «population immense des gouvernés, sujets et ilotes, c'est à dire la nation proprement dite»<sup>60</sup>. Toutefois, cette période d'oubli des vertus républicaines s'achève avec «l'ère mémorable de délivrance 1798»<sup>61</sup>.

Si le gouvernement vaudois accepta avec beaucoup de plaisir l'ouvrage de La Harpe en 1837, remarquons que ce manuel scolaire ne fera jamais partie de la liste des manuels soumis à recommandation ou adoptés officiellement par le Département de l'instruction publique du Canton de Vaud<sup>62</sup>.

## Conclusion

L'histoire romaine et l'histoire nationale ne sauraient évidemment être les deux seuls domaines de l'histoire qui ont intéressé La Harpe. Un travail systématique, nous l'avons suggéré, qui inclurait ses écrits consacrés à l'histoire contemporaine (le major Davel ou plus généralement la période bernoise et l'Helvétique), permettrait d'examiner avec plus de finesse et de précision le rapport du Père de la patrie à l'histoire, sa «méthode historique», sa conception de cette discipline, etc.

Malgré une perspective volontairement circonscrite à ces deux expériences historico-pédagogiques, situées rappelons-le aux deux termes de sa carrière, nous pouvons dégager une attitude constante de La Harpe. Qu'il s'adresse aux grands-ducs Alexandre et Constantin ou à la jeunesse de son canton, le message pédagogique de La Harpe ne change pas. Il ne s'agit pas d'assommer ses élèves de connaissances abondantes et inutiles, dénuées d'utilité pratique, mais bien de se servir de l'histoire pour les former à être

58 *Ibid.*, pp. 51-52.

59 *Ibid.*, p. 53.

60 *Ibid.*, p. 52.

61 *Ibid.*, p. 58.

62 DE LEONARDIS, VALLOTTON, «Législation, politique et édition au XIX<sup>e</sup> siècle», *art. cit.*, p. 51.

de vertueux souverains ou de bons citoyens. Cet objectif ambitieux passe par la nécessité d'une prise de conscience de leurs droits et de leurs devoirs. En homme des Lumières, le précepteur des grands-ducs et de la jeunesse vaudoise a déployé, au cours de ses leçons et de ses écrits, toute son énergie à développer une éducation civique et morale, qui ne trahisse pas ses idées. Ce dessein, qui ne guidera pas uniquement ses réflexions historiques et pédagogiques, se trouve résumé à merveille par Charles Monnard: «Le développement de l'homme et les progrès de la société comme but, la propagation des lumières et de la liberté comme moyen, furent sa constante pensée.»<sup>63</sup>

63 MONNARD, *Notice biographique, op. cit.*, p. 83.